



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2013
Français
Original : anglais
Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2013

3-6 septembre 2013

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Mexique

Résumé

Le projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2014-2018, soit un prélèvement de 3 770 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 36 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* [E/ICEF/2013/19](#).

** En application de la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF avec la matrice des résultats, au plus tard six semaines après avoir été examiné par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2013. La version révisée sera présentée pour approbation au Conseil à sa première session ordinaire de 2014.



Mexique

Données de base[†] (2011, sauf indications contraires)

Nombre d'enfants (moins de 18 ans, en millions, garçons/filles)	20/19,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (<i>pour 1 000 naissances vivantes</i>)	16
Insuffisance pondérale (<i>%, modérée et sévère, 2012</i>)	3
(garçons/filles, urbains/ruraux, les plus pauvres/les plus riches)
Taux de mortalité maternelle (<i>pour 100 000 naissances vivantes, taux ajusté, 2010</i>)	50 ^a
Accès à l'eau potable améliorée (<i>%</i>)	94
Accès à des installations sanitaires améliorées (<i>%</i>)	85
Enfants de 1 an vaccinés avec le triple vaccin	97 ^b
diphtérie/coqueluche/tétanos (DCT3) (<i>%</i>)	
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (<i>%</i>)	98 ^b
Inscription dans l'enseignement primaire (<i>% net, garçons/filles, 2010</i>)	99/100
Élèves du primaire atteignant la dernière année du primaire (<i>%, garçons/filles, 2009</i>)	93/95 ^c
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (<i>%, 15-49 ans, hommes/femmes</i>)	0,2
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes (<i>%</i>)
Main d'œuvre enfantine (<i>%, 5-14 ans, garçons/filles</i>)	6/4
Enregistrement des naissances (<i>%, moins de 5 ans, 2009</i>)	93 ^d
(<i>%, garçons/filles, urbains/ruraux, les plus pauvres/les plus riches</i>)/98/82,/ ^d
Revenu national brut par habitant (<i>dollars É.-U.</i>)	9 240

[†] On trouvera des données nationales plus complètes sur la situation des enfants et des femmes et des notes méthodologiques détaillées concernant les estimations sur www.childinfo.org.

^a Le chiffre donné dans le tableau ci-dessus est une estimation ajustée du taux de mortalité maternelle établie par le Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité maternelle. Le taux de mortalité maternelle au niveau du pays est estimé à 54 pour 100 000 naissances vivantes (2010), ainsi qu'il est indiqué dans les estimations du Ministère de la santé et du Conseil national de la population (CONAPO), 2010.

^b Les taux de vaccination indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à des estimations établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF. Les données, ventilées par sexe, sont les suivantes : DCT3 : garçons 95 %, filles 93 %; rougeole : garçons 81 %, filles 83 %, chiffres établis par l'UNICEF à partir des données de l'enquête nationale sur la santé et la nutrition (ENSANUT) de 2012.

^c Selon les estimations du Ministère de l'Éducation, le pourcentage des élèves atteignant la dernière année du primaire est de 95 % (total 2011/2012). La légère variation est due au fait que les chiffres correspondant aux populations totales d'âge scolaire proviennent de sources de données différentes.

^d Les données ont été établies sur la base d'une définition de l'indicateur autre que celle de l'indicateur type. L'estimation donnée ici correspond aux enregistrements rapides, dans les 11 mois suivant la naissance, et non aux enregistrements avant l'âge de 5 ans, ce qui est la définition de l'indicateur type.

Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. Le Mexique est le onzième pays du monde par sa population¹, avec 116,9 millions d'habitants, dont 39,4 millions de moins de 18 ans. Il occupait le douzième rang sur le plan économique en 2011². D'importantes avancées ont été enregistrées au cours des dernières années en matière de santé et d'éducation et pour la couverture des enfants par la sécurité sociale. Malgré tout, des inégalités extrêmement marquées et l'absence de protection contre la violence continuent de faire gravement obstacle à l'intégration sociale des enfants et à la mise en œuvre de leurs droits. Environ 5,1 millions d'enfants vivent dans l'extrême pauvreté³, 86 % des élèves des écoles autochtones ont des résultats médiocres dans les tests de niveau en espagnol dans l'enseignement primaire⁴, et 6 enfants sur 10 déclarent avoir subi des violences à la maison ou à l'école⁵. L'importante réforme constitutionnelle en matière de droits de l'homme, menée en 2011, a pris en considération le principe des « meilleurs intérêts de l'enfant », ce qui ouvre la voie à des réformes législatives et institutionnelles qui permettront de remédier au caractère de tout temps fragmenté des lois, institutions et politiques relatives aux droits de l'enfant. Elles auront des ramifications dans les futures décisions de politique générale et de justice.

2. Les enfants qui connaissent les plus graves états de dénuement sont ceux qui vivent dans les zones rurales du sud du pays, dans des familles nombreuses, dont les parents ont un faible niveau d'instruction et sont au chômage ou travaillent dans le secteur informel⁶. Le caractère très fragmenté des services de santé et d'éducation, aux normes de qualité variables, touche particulièrement les régions rurales, autochtones et marginalisées. Un accroissement de la capacité budgétaire et une réorientation des dépenses publiques en vue d'intégrer des politiques sociales axées sur l'intégration sont essentiels pour corriger les inégalités.

3. Un nouveau Gouvernement a pris ses fonctions en décembre 2012. Dans le cadre du Plan national de développement 2013-2018, un accord initial a été passé avec les principaux partis d'opposition pour donner la priorité à 95 engagements (« Pacte pour le Mexique ») qui visent à traduire dans les faits les droits sociaux et économiques. Une réforme constitutionnelle mettant l'accent en particulier sur la qualité de l'enseignement a été approuvée en 2013.

4. Si on considère les moyennes nationales, la plupart des indicateurs définis pour les objectifs du Millénaire pour le développement sont en hausse mais les données ventilées témoignent encore d'inégalités et d'exclusions. Si les tendances actuelles persistent, il est peu probable que les objectifs relatifs à la mortalité

¹ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mx.html>.

² <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mx.html>.

³ Consejo Nacional de Evaluación de la Política de Desarrollo Social (CONEVAL), Encuesta Nacional de Ingresos y Gastos de los Hogares (ENIGH)-Módulo de Condiciones Socioeconómicas (MCS), 2010.

⁴ Secretaría de Educación Pública, *Estadística. Evaluación Nacional del Logro Académico en Centros Escolares (ENLACE)*. <http://enlace.sep.gob.mx/>.

⁵ UNICEF 2009, *Gender Violence in Schools: Survey on Exclusion, Intolerance and Violence in Senior High Schools (Violence sexiste à l'école; enquête sur l'exclusion, l'intolérance et la violence dans les établissements d'enseignement secondaire du deuxième cycle)* (2009).

⁶ UNICEF-CONEVAL, *Pobreza y derechos sociales de niñas, niños y adolescentes en México, 2008-2010*. Mexique (2012).

maternelle, au VIH/sida, à l'égalité des sexes et à la préservation de l'environnement⁷ soient atteints.

5. En 2010, 21,4 millions d'enfants et d'adolescents (soit 54 %) vivaient dans la pauvreté. Le pourcentage d'enfants vivant dans l'extrême pauvreté est cinq fois plus élevé dans les zones rurales que dans les grandes villes (26,6 % contre 4,6 %) ⁸. Dans la population autochtone de moins de 18 ans, le taux de pauvreté était de 76 % ⁹. Alors que le pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté est plus élevé dans les zones rurales (70,7 %), 47,5 % des enfants pauvres vivent dans les zones urbaines (7,6 millions d'enfants ruraux contre 13,8 millions d'enfants urbains). Il n'y a pas de différence sensible entre les degrés de pauvreté des garçons et des filles (51 % et 51,9 %) ¹⁰, mais le taux de pauvreté est plus élevé (55,5 %) chez les plus jeunes (0-5 ans) ¹¹. Des progrès ont été accomplis dans la réduction de la moyenne nationale de la mortalité infantile et le Mexique atteindra probablement l'objectif 4 des objectifs du Millénaire en 2015. Alors que la mortalité des moins de 5 ans a baissé de 47 à 16 pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2011, elle reste élevée dans les États du sud ayant les communautés autochtones rurales les plus nombreuses. Le taux de mortalité néonatale était de 7 en 2010 ¹².

6. Bien que la cible de 7,1 % définie pour l'objectif 1 pour le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans ait été atteinte en 1999, les données récentes sur la santé et la nutrition ¹³ sont préoccupantes : le taux de fréquence du retard de croissance se maintient à 13,6 % (soit près de 1,5 million d'enfants). Une fois de plus, le taux le plus élevé est enregistré dans les zones rurales du sud (27,5 %). Le nombre d'enfants considérés comme en surpoids et obèses continue de préoccuper. Le taux de fréquence combiné est de 34,4 % chez les enfants de l'âge du primaire (5-11 ans) et de 35 % chez les adolescents (12-18 ans), soit une population totale de 6,3 millions ¹⁴.

7. Le taux de mortalité maternelle a décliné depuis 1990, passant de 89 à 50 pour 100 000 naissances vivantes en 2010, mais il est peu probable que le Mexique atteigne la cible de 22 définie pour l'objectif 5 d'ici à 2015. La mortalité maternelle est cinq fois plus fréquente dans l'État de Guerrero (103,2) que dans le Nuevo León (21,2), taux le plus bas du pays ¹⁵. Des mesures ont été prises sur le plan national pour s'attaquer à ce problème, mais il faudrait en faire davantage et élaborer des stratégies complètes propres à garantir aux femmes un accès rapide à des établissements de soins obstétricaux de qualité et à des soins prénatals de qualité.

8. Le Mexique a fait des progrès remarquables dans l'accès des enfants des deux sexes à l'éducation de base (ainsi qu'en témoignent l'universalisation de l'accès à l'enseignement primaire et le nombre important de filles à tous les niveaux de

⁷ Présidence de la République, *Los objetivos de Desarrollo del Milenio en México-Informe de Avances 2010*. (2011).

⁸ UNICEF-CONEVAL, op.cit. p. 59.

⁹ Idem, p. 11.

¹⁰ Idem, p. 49.

¹¹ Idem, p. 51.

¹² UNICEF, *La situation des enfants dans le monde, 2012*, p.100.

¹³ Instituto Nacional de Salud Pública (INSP), *Encuesta Nacional de Salud y Nutrición (ENSANUT)*, 2012.

¹⁴ INSP, *Encuesta Nacional de Salud y Nutrición (ENSANUT)*, 2012.

¹⁵ Présidence de la République, *Los objetivos de Desarrollo del Milenio en México-Informe de Avances 2010*. (2011).

l'éducation de base). Néanmoins, plus de 6 millions d'enfants de 3 à 17 ans ne sont pas scolarisés (dont 52 % sont des garçons). Il est à noter que 48 % des enfants non scolarisés appartiennent à la tranche d'âge du préscolaire et 36 % à la tranche d'âge du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, alors que ces deux niveaux sont obligatoires. Les taux de scolarisation nets (2011/2012) sont de 70,7 % dans le préscolaire, de 100,3 % dans le primaire, de 82,4 % dans le premier cycle du secondaire et de 52,9 % dans le deuxième cycle du secondaire¹⁶. L'accès au deuxième cycle du secondaire, certes en hausse, devrait être élargi afin de corriger les écarts, qui sont considérables. Les filles autochtones accusent 10 points de pourcentage de retard sur les filles non autochtones dans l'accès aux écoles secondaires, avec un pourcentage de non-scolarisées de 41,8 %. Dans le deuxième cycle du secondaire, un écart de 6 point de pourcentage sépare les garçons autochtones des garçons non autochtones¹⁷.

9. La qualité continue de poser un problème ardu. Des écarts persistent entre les étudiants des différents systèmes scolaires (privé, public, autochtone, etc.). D'après les résultats de l'étude *Evaluación Nacional de Logro Académico en Centros Escolares* (Évaluation nationale des acquis scolaires (ENLACE))¹⁸, 86 % des enfants autochtones des écoles primaires ont des résultats médiocres en espagnol, de même que 63,1 % des élèves de l'enseignement primaire général. Dans l'enseignement secondaire général, 82,4 % des étudiants ont des acquis élémentaires et insuffisants en espagnol, ainsi que 87,2 % des étudiants du télé-enseignement secondaire (système d'enseignement offert dans les régions urbaines les plus marginalisées et les régions rurales isolées). La rétention constitue un autre défi, surtout dans le secondaire. Alors que le taux d'abandon dans l'enseignement primaire (2010/2011) était de 0,7 %, il était de 5,6 % dans le premier cycle du secondaire et de 14,9 % dans le deuxième cycle. Les taux d'abandon scolaire des filles sont plus faibles que ceux des garçons dans tous les cycles de l'enseignement. Les données récentes relatives au travail des enfants (2011) indiquent que 3 millions d'enfants (5-17 ans) travaillent, sur lesquels près de 40 % ne sont pas scolarisés.

10. Bien que le Mexique pratique des politiques sociales progressistes, le principal goulet d'étranglement pour l'accès des enfants à des services de protection tient à un cadre législatif très largement décentralisé, à une faible coordination des services et à l'absence d'une répartition claire des mandats et des responsabilités entre les différents secteurs et niveaux administratifs. De plus, il n'existe aucun concept des obligations liées à la protection de l'enfance accepté par tous. L'insuffisance de la culture des droits de l'enfant se traduit par un certain nombre de violations de ces droits, notamment le fait que 10,5 % des enfants de 5 à 17 ans travaillent¹⁹. Qui plus est, selon 54 % de la population, l'usage des punitions corporelles est justifié pour rendre les enfants obéissants, 3,6 % estiment que les enfants n'ont pas de droits et,

¹⁶ Au Mexique, le cycle préscolaire couvre la tranche d'âge des 3-5 ans, le cycle primaire celle des 6-11 ans, le premier cycle du secondaire celle des 12-14 ans et le deuxième cycle du secondaire celle des 15-17 ans.

¹⁷ Estimations de l'UNICEF fondées sur le Recensement 2012, ENIGH 2010, et *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE), 2011.

¹⁸ ENLACE.

¹⁹ Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI)/Secretaría del Trabajo y Previsión Social (STPS), *Módulo de Trabajo Infantil (MTI)/Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE), 2011.

pour 27 %, les enfants n'ont que les droits conférés par leurs parents²⁰. De ce fait, il n'est facile ni pour les titulaires de droits ni pour les titulaires d'obligations de cerner les risques en matière de protection de l'enfance et d'agir en conséquence. De manière générale, la construction d'un système de protection de l'enfance intégré qui assigne des responsabilités claires à tous les niveaux de l'administration est à la fois un défi et une chance pour le Mexique. Il en va de même de l'application de normes communes dans l'ensemble d'un système spécialisé de justice pour mineurs.

11. Les enfants et les adolescents subissent les conséquences de la forte hausse de la violence sociale qui résulte des rivalités entre groupes de la criminalité organisée et des opérations de sécurité menées en conséquence²¹. Le taux d'homicide a pratiquement triplé entre 2007 et 2011 (passant de 8,2 à 23,5 pour 100 000 habitants; 42,9 pour 100 000 habitants pour la population masculine). Il a plus que doublé pour les moins de 18 ans²². Les garçons adolescents sont les principales victimes d'homicide. Mais les filles de moins de 18 ans constituent 17,2 % des victimes de « féminicide »²³.

12. En somme, la croissance économique relative et les progrès des politiques sociales n'ont pas été suffisants pour garantir les droits de tous les enfants et adolescents. Néanmoins, l'occasion exceptionnelle offerte par la réforme constitutionnelle de 2011 d'instituer des mécanismes de gouvernance efficaces en faveur des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance à tous les niveaux de la fédération et le programme de réforme de la nouvelle administration ouvrent un champ d'action à l'élimination des écarts en matière d'équité.

13. En 2012, le Gouvernement mexicain a présenté ses quatrième et cinquième rapports au Comité des droits de l'enfant. Dans ses observations finales de 2011 concernant la mise en œuvre des deux Protocoles facultatifs, le Comité a souligné la nécessité d'une meilleure coordination d'ensemble des politiques des droits de l'enfant, ainsi que de systèmes d'information sur la violence à l'égard des enfants, de politiques de prévention, d'intervention et de réinsertion dans le cadre des deux Protocoles, et de procédures judiciaires adaptées aux enfants. En 2012, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est déclaré préoccupé par les conséquences de l'aggravation de la violence sociale pour les femmes et les filles, le phénomène du « féminicide », l'absence d'harmonisation des lois à l'échelle du pays et par le manque d'uniformité dans l'application des lois sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et la traite d'êtres humains. Le

²⁰ *Encuesta Nacional sobre Discriminación en México* (enquête nationale sur la discrimination au Mexique) (ENADIS), 2010. Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación (CONAPRED).

²¹ D'après les estimations officielles, 47 515 décès survenus de décembre 2006 à septembre 2011 sont imputables à la rivalité entre des groupes de la criminalité organisée, à des activités criminelles et aux opérations de sécurité civiles et militaires menées en conséquence, www.presidencia.gob.mx/base-de-datos-de-fallecimientos, www.pgr.gob.mx/temas%20relevantes/estadistica/estadistica.asp.

²² D'après le Système national d'information sur la santé, Ministère de la santé/Recensement 2010, INEGI/*Estimaciones de la Población 2010-2030*, CONAPO, ce taux est passé de 1,6 à 3,9/100 000 en 2011, et pour les adolescents de 15 à 17 ans, de 5,3 à 15,82/100 000 au cours de la même période.

²³ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Instituto Nacional de las Mujeres, Cámara de Diputados, *Feminicidio en México. Aproximación, tendencias y cambios*, 1985-2009.

Comité a également appelé l'attention sur le problème des grossesses chez les adolescentes.

14. Le Mexique étant exposé à des catastrophes naturelles, les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence et de réaction face aux situations d'urgence sont bien développées et ont généralement fonctionné à tous les niveaux de gouvernement. Le Gouvernement est en mesure de réagir rapidement et efficacement en cas de catastrophe et de réduire au minimum les conséquences pour les familles et en particulier pour les enfants. Le pays est bien préparé en ce qui concerne le suivi des situations, l'alerte rapide et de l'évaluation des risques de catastrophe.

Principaux résultats et enseignements de la coopération précédente (2008-2013)

Principaux résultats

15. La coopération précédente a permis de renforcer un rôle joué par l'UNICEF au Mexique qui consiste à rendre toutes les formes d'exclusion visibles et inacceptables et à consolider, aux niveaux national et sous-national, la coordination et les capacités nécessaires pour y remédier en mettant en œuvre des politiques, lois et budgets orientés vers l'intégration et centrés sur l'enfant.

16. Une perspective axée sur l'enfant, avec pour angle d'approche la recherche de l'équité, a été intégrée à de nombreuses questions à l'ordre du jour sur le plan national et ce, grâce au plaidoyer fondé sur la connaissance des faits mené par l'UNICEF et à son soutien aux nouvelles priorités nationales. Ces questions avaient trait à la migration et à la violence sexiste, à l'enregistrement des naissances et à l'élaboration de politiques de développement de la petite enfance. Les incidences spécifiques de la pauvreté et de la crise financière sur les enfants ont été soulignées dans une étude menée en 2009 par le Conseil national d'évaluation de la politique de développement social (CONEVAL) et l'UNICEF en appui à l'élaboration de stratégies intégrées et ciblées de lutte contre la pauvreté et les disparités²⁴. Depuis 2010, l'UNICEF, avec le Ministère des finances et le Congrès fédéral, apporte son soutien à l'analyse des dépenses publiques. Si bien que le budget fédéral prévoit désormais des dépenses spécifiques en faveur de l'enfance²⁵, première étape vers un ciblage et une efficacité améliorés des programmes sociaux.

17. Une étude nationale de 2012 sur les enfants non scolarisés et sur les barrières freinant l'intégration dans tous les groupes d'âge, qui a permis de mieux comprendre les principaux goulets d'étranglement dans le secteur de l'éducation, a servi de base à la réforme de l'éducation. La collecte périodique de données nationales sur le travail des enfants²⁶ et sur l'enregistrement des naissances²⁷ a été instituée en partenariat avec l'Institut national de statistique afin de faciliter la prise de décision dans ces domaines.

²⁴ Voir http://www.unicef.org/mexico/spanish/mx_CrisisUNICEFbaja.pdf.

²⁵ <http://www.infoninez.mx/inversion-social-2012>.

²⁶ <http://www.inegi.org.mx/est/contenidos/Proyectos/Encuestas/Hogares/modulos/mti/mti2011/default.aspx>.

²⁷ http://www.inegi.org.mx/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/integracion/especiales/derecho_ident/Derecho_a_la_identidad.pdf

18. L'UNICEF a créé un système d'information en ligne (www.infoninez.mx) basé sur DevInfo, qui est devenu le site de référence pour les données ventilées et l'analyse des politiques sur les droits de l'enfant. En outre, les données officielles et les données de l'ONU sur la mortalité infantile et maternelle ont été harmonisées pour offrir un terrain commun aux débats sur les grandes orientations.

19. L'UNICEF a contribué à orienter la programmation du développement de la petite enfance vers une amélioration de l'accès des enfants à des services de développement de la petite enfance qui soient de qualité et soucieux des spécificités culturelles. En partenariat avec de nombreuses institutions, l'UNICEF a introduit une approche axée sur les droits de l'enfants dans des domaines stratégiques du développement de la petite enfance, mobilisant des ressources institutionnelles, modifiant les règles opérationnelles des programmes publics, favorisant la prise d'engagements et la création d'alliances clefs. Des méthodes spécifiques visant à promouvoir l'intégration des enfants sur le plan éducatif à tous les niveaux de l'enseignement ont été mises au point en partenariat avec les gouvernements des États et le Gouvernement fédéral. Dans le cadre de l'initiative « Tous les enfants à l'école », les États de Chiapas, Yucatán et Zacatecas utilisent maintenant de nouveaux outils pour surveiller et assurer l'accès à la scolarisation et la rétention scolaire, prenant en considération les nombreuses populations autochtones et migrantes des États. Dans l'État du Chiapas, 40 000 enfants de plus ont été intégrés à l'école entre 2007 et 2012. Pour améliorer la qualité de l'environnement scolaire et prévenir l'abandon scolaire dans le secondaire, la participation des adolescents a été encouragée et des méthodologies ont été instituées. Actuellement, 1,3 million d'adolescents du deuxième cycle du secondaire participent tous les ans à un programme fédéral d'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne à l'intention des adolescents, mené par le Ministère de l'éducation, utilisant une méthodologie de l'UNICEF et élargi grâce à un programme commun des Nations Unies.

20. Les enfants migrants voient leur condition améliorée grâce aux nouveaux textes législatifs, budgets, politiques et pratiques et à la formation des agents des services chargés des migrations spécialisés dans la protection de l'enfance, et toutes ces initiatives sont partagées sur le plan international, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, afin d'être reproduites et adaptées. L'expérience concrète et les données factuelles du Mexique concernant les systèmes de protection de l'enfance se renforcent grâce à l'élaboration de protocoles interinstitutionnels visant à lutter contre la violence, en particulier la violence sexiste, dans les milieux urbains et ruraux défavorisés et à remédier aux vulnérabilités spécifiques des filles autochtones.

21. Des stratégies de mobilisation de ressources ont été mises au point au titre de l'une des missions fondamentales du programme de pays. Près de la moitié des « Autres ressources » sont mobilisées localement et le nombre de donateurs annonçant des contributions a progressé de 92 % au cours des cinq dernières années. Des alliances au sein du secteur privé ont permis d'activer des « chaînes d'approvisionnement » constituées par des entreprises appartenant aux secteurs du commerce de détail, de la banque, de la publication, de la pharmacie, de l'alimentation et des télécommunications. Ces partenaires ont agi en tant que parties prenantes de la promotion des programmes relatifs aux droits de l'enfant, en plus de leur rôle de donateurs.

Expérience acquise

22. Ainsi qu'il a été constaté lors de l'examen à mi-parcours, il était absolument indispensable d'introduire une certaine souplesse dans le programme de pays pour tenir compte de nouveaux sujets de préoccupation dont les conséquences touchent les enfants (crise financière, migration, criminalité organisée, grippe AH1N1). Cette initiative a permis d'agir en temps opportun, lorsque la prise de mesures aux niveaux national et sous-national s'est révélée nécessaire. La promptitude à réagir en fonction des nouvelles demandes et des nouvelles opportunités et à fournir des modèles d'intervention à l'appui de politiques novatrices a également été utile au programme de coopération Sud-Sud de plus en plus important entrepris par le Mexique.

23. L'efficacité du plaidoyer mené par l'UNICEF en s'appuyant sur des données factuelles tient au soutien technique constant et de haute qualité apporté aux institutions afin qu'elles introduisent une approche axée sur les droits de l'homme dans les plans et les budgets. Il se confirme qu'un plaidoyer ciblé et fondé sur la connaissance des faits, combiné à la sensibilisation et à la mobilisation sociales, dans le cadre de la communication pour le développement par exemple, représente la modalité la plus viable à long terme pour renforcer la culture des droits de l'homme et la prise d'initiatives stratégiques.

24. L'importance accrue donnée à l'objectif de l'équité, avec l'introduction du Système de suivi des résultats pour l'équité et de l'analyse des privations multiples et simultanées, impose de modifier l'approche de la coopération au niveau sous-national. Elle appelle également à encourager et à réaliser la mise en place de solides capacités de produire des données harmonisées et ventilées sur l'enfance et de mener un travail analytique en appui à la prise de décisions. Le rôle de l'UNICEF est consultatif et normatif. Les partenariats établis avec des centres d'excellence sont spécialisés dans des domaines clefs tels que l'approche axée sur les droits de l'homme, l'éducation des enfants autochtones, la budgétisation axée sur l'enfance, la préparation aux situations d'urgence et les protocoles interinstitutionnels visant à lutter contre la violence. Il est reconnu que ces domaines présentent de fortes potentialités pour le renforcement des capacités au niveau sous-national. De telles compétences spécialisées peuvent être mises à profit dans le cadre d'une assistance technique pour compléter la stratégie plus générale axée sur le renforcement des capacités sous-nationales au service de tous les droits de l'enfant.

25. Bien que les capacités du pays en collecte et analyse de données soient déjà bien développées, il reste difficile d'obtenir des données suffisamment ventilées sur les indicateurs clefs relatifs à l'enfance au moyen d'une collecte harmonisée des données, en particulier en ce qui concerne la protection de l'enfance.

Le programme de pays, 2014-2018

Tableau synoptique du budget

Composante de programme	(En milliers de dollars É-U)		Total
	Ressources ordinaires	Autres ressources	
Analyse des politiques et production de connaissances	2 632	3 150	5 782

<i>Composante de programme</i>	<i>(En milliers de dollars É-U)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Mise en place de systèmes de protection de l'enfance	550	6 500	7 050
Développement équitable de la petite enfance et des enfants de l'âge de l'enseignement primaire	54	4 425	4 479
Développement et participation des adolescents	67	5 500	5 567
Mobilisation sociale et mobilisation de ressources au service des droits des enfants et des adolescents	0	9 662	9 662
Domaines intersectoriels	467	6 763	7 230
Total	3 770	36 000	39 770

Processus d'élaboration du programme

26. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF a contribué au bilan commun de pays, finalisé au début de 2013, et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), signé en mars 2013. Le programme de pays se fonde sur les résultats énoncés dans ces documents, la matrice récapitulative des résultats établie sur la base de la matrice des résultats du PNUAD et la version finale du projet de plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017.

27. Le programme de pays tient compte des résultats de l'examen à mi-parcours de 2010, des examens annuels et des consultations permanentes avec les ministères, les partenaires clefs aux niveaux national et sous-national et les alliés stratégiques. Le Mexique a présenté ses quatrième et cinquième rapports au Comité des droits de l'enfant au cours du premier semestre de 2012. Le programme de pays tiendra dûment compte des observations présentées à la suite de ces deux rapports, tout en donnant suite aux observations relatives au troisième rapport, en ce qui concerne en particulier les enfants autochtones et les enfants migrants, la promotion des investissements sociaux et la production de données. Il sera également donné suite aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2012), surtout en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et des filles.

Composantes, résultats et stratégies du programme

28. L'objectif général est d'appuyer les initiatives prises sur le plan national pour accélérer la prise de conscience des droits des enfants et des adolescents, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en s'attachant à réduire les écarts et les inégalités et en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs et buts du programme de développement pour l'après-2015.

29. Pour atteindre cet objectif, le programme visera à renforcer les capacités et la coordination nationales et locales afin que des politiques et programmes en faveur de l'enfance axés sur les droits de l'homme soient mis en œuvre et influencent les lois, plans et budgets nationaux et sous-nationaux, surtout en faveur des 21,4 millions d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Le plaidoyer appuyé sur la

connaissance des faits sera utilisé pour promouvoir des politiques, des lois et des budgets qui soient favorables à l'enfant, soucieux des spécificités sexuelles et culturellement appropriés. L'UNICEF tirera parti de son rôle de « rassembleur » pour renforcer les partenariats et alliances stratégiques avec différents secteurs, notamment les partenariats public-privé et le dialogue avec les organisations non gouvernementales, les centres d'excellence, les établissements universitaires, les médias et les décideurs. En outre, l'UNICEF fournira une assistance technique de haut niveau dans des domaines clefs et facilitera le partage des connaissances entre les pays.

30. Au niveau sous-national, la stratégie du programme visera à couvrir tous les États selon des approches différenciées, en tenant compte de l'analyse de la situation des enfants dans chaque État et du cycle de gouvernement de chaque État.

31. À l'échelle intersectorielle, l'UNICEF mettra l'accent sur des politiques et services plus intégrés et plus équitables pour les filles et les garçons les plus jeunes (0-5 ans) et pour les adolescents (12-17 ans). Le programme contribuera à renforcer les mécanismes institutionnels qui visent à garantir l'accès aux droits et aux services aux enfants et adolescents les plus désavantagés et les plus exclus.

32. Des instruments d'analyse des disparités entre les sexes et des instruments de programmation et d'intervention tenant compte des spécificités sexuelles contribueront à rendre plus visibles les disparités entre les filles et les garçons.

33. Le Mexique est très bien placé pour partager largement sur le plan régional ses connaissances et son expérience en matière de préparation aux situations d'urgence et de réaction face aux situations d'urgence, dans le cadre de la coopération internationale et de la coopération Sud-Sud. À cet égard, l'UNICEF continuera d'appuyer les efforts sous-nationaux et nationaux qui tendent à faire une plus large place aux droits de l'enfant dans la mise en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux catastrophes, notamment la préparation en milieu scolaire, et à améliorer les services de soutien psychosocial.

Composantes du programme

Composante du programme : Analyse des politiques et production de connaissances

34. Cette composante renforcera, aux niveaux national et sous-national, la capacité des décideurs de produire des données de qualité, ventilées et soucieuses des spécificités sexuelles aux fins de l'analyse de la situation des enfants, du suivi des politiques sociales et de la formulation de recommandations, ainsi que de l'analyse des budgets et des dépenses sous l'angle de la réduction des inégalités et de la pauvreté chez les enfants. Au niveau fédéral, le travail aura essentiellement trait à l'intégration de la recherche de l'équité aux programmes sociaux en faveur des enfants menés par les interlocuteurs fédéraux, afin que tous les enfants aient accès à des services de qualité. Au niveau sous-national, l'objectif sera d'accroître la capacité des acteurs locaux de produire des données, de les analyser et de les utiliser et de donner la priorité à la mise en œuvre des droits des enfants les plus défavorisés.

35. La composante visera principalement à assurer que des études et des données factuelles relatives aux enfants soient fournies aux décideurs et enrichissent les

débats sur les politiques générales. Pour améliorer la couverture des programmes sociaux en faveur des enfants les plus défavorisés, l'UNICEF travaillera avec les ministères de tutelle et le Ministère des finances au niveau fédéral. Les activités comporteront l'appui aux études locales et à la production locale de données factuelles, ainsi qu'au suivi direct des programmes et politiques des gouvernements par les organisations de la société civile et les établissements universitaires. Les objectifs sont les suivants : a) les personnes devant être ciblées par les programmes (tels que les systèmes de protection sociale), notamment les filles et les garçons les plus exclus et les plus défavorisés, sont prises en compte; b) les crédits budgétaires sont suffisants et répartis de manière équitable afin de garantir les droits de tous les enfants; c) une série complète d'indicateurs relatifs aux droits de l'enfant fait l'objet d'un suivi fondé sur des méthodes normalisées de collecte de données.

Composante du programme : Mise en place de systèmes de protection de l'enfance

36. Cette composante vise à renforcer les mécanismes institutionnels dans tous les secteurs afin que des politiques, programmes et systèmes plus intégrés et équitables garantissent la protection des enfants contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation. L'UNICEF saisira l'occasion exceptionnelle offerte par la réforme constitutionnelle de 2011 en matière de droits de l'enfant, en fournissant une assistance technique et des services d'experts internationaux aux fins de la mise en œuvre de mécanismes efficaces de coordination des politiques et de protection de l'enfance dans tous les secteurs aux niveaux national et sous-national. Son action consistera à appuyer la réforme législative et institutionnelle et à renforcer les capacités des systèmes nationaux et locaux de promouvoir et de protéger réellement les droits de l'enfant. Pour protéger les enfants de la violence et de l'exploitation tout au long de ce cycle de leur vie, l'UNICEF facilitera la mise en place de mécanismes de protection spéciale portant notamment sur l'accès à l'aide sociale et la justice à tous les niveaux de la fédération. Il travaillera avec les secteurs de l'aide sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité et de la justice et améliorera leur capacité de travailler ensemble pour prévenir, détecter et contrer la violence et l'exploitation subies par les enfants dans la famille, le milieu scolaire, la collectivité et les milieux institutionnels, y compris les soins institutionnels et la justice pour mineurs. L'accent sera mis en particulier sur le renforcement de la capacité opérationnelle de ceux qui travaillent dans l'aide sociale et la justice d'adopter des protocoles et des pratiques de travail adaptés aux enfants et soucieux des spécificités sexuelles.

Composante du programme : Développement équitable de la petite enfance et des enfants de l'âge de l'enseignement primaire

37. Cette composante porte sur le renforcement des capacités nationales de promouvoir le développement de la petite enfance et le développement de l'enfance, en particulier pour les enfants les plus marginalisés. L'UNICEF encouragera les programmes qui améliorent les moyens des aidants de veiller au plein respect des droits des enfants les plus jeunes et appuiera les initiatives prises par les gouvernements pour renforcer le rôle des familles et des institutions. Des mesures spécifiques seront prises en vue d'approfondir les connaissances des familles et des autres aidants concernant les droits des enfants, leur propre capacité de promouvoir ces droits et l'accès aux services pertinents dans leurs communautés. Il s'agira

notamment de faciliter l'accès à ces services pour 1,6 million d'enfants de moins de 5 ans qui vivent dans l'extrême pauvreté. L'UNICEF soutiendra les politiques nationales mises en place par le Gouvernement et la capacité sous-nationale de résoudre des questions urgentes : enregistrement des naissances, sous-nutrition, vaccination, éducation préscolaire, suivi du développement des enfants et prévention de la violence, grâce à des services de développement de la petite enfance mieux coordonnés, soucieux des spécificités sexuelles et culturelles et intégrés. Des mesures pour promouvoir la préparation à la scolarisation, l'intégration et la participation des élèves et l'achèvement du cycle primaire seront prises. L'attention portera spécialement sur l'intégration en milieu scolaire des enfants autochtones, surtout des filles dans les zones rurales, le caractère culturellement adapté des programmes d'enseignement et les méthodes pédagogiques.

Composante du programme : Développement et participation des adolescents

38. Cette composante vise essentiellement à réduire les écarts dans l'offre de services publics pour les adolescents et à promouvoir la participation et le civisme chez les adolescents. Tenant compte du Plan national de développement du Mexique, l'UNICEF s'emploiera à accroître les chances d'épanouissement pour les adolescents, en favorisant l'intégration et la participation des adolescents et en œuvrant pour qu'ils parviennent au terme de programmes d'enseignement de qualité. Des initiatives seront prises pour encourager les adolescents à atteindre des niveaux d'instruction élevés et pour prévenir les abandons scolaires, en instaurant dans le milieu scolaire et les communautés des conditions plus favorables à l'intégration et à la participation. L'élargissement des chances offertes aux filles et garçons adolescents de s'impliquer dans la gestion de leurs écoles et d'accéder aux arts, à la culture et au sport sera encouragé. L'accent sera mis sur le renforcement de la résilience des filles et garçons adolescents dans des contextes d'exclusion sociale, de violence et d'exploitation. Les stratégies adoptées dans ces domaines prendront en considération la nécessité de préparer les adolescents à prévenir les grossesses précoces et à prendre conscience de leurs droits en matière de procréation. L'attention portera tout spécialement sur les multiples privations, le racisme et la discrimination subis par les adolescents autochtones et sur les 2,2 millions de filles et garçons adolescents non scolarisés, dont 41 % sont autochtones. La valorisation de l'opinion et de l'engagement des adolescents dans leur communauté et leur nation en tant que ressources pour un changement positif sera facilitée grâce à l'utilisation des nouvelles technologies.

Composante du programme : Mobilisation sociale et mobilisation de ressources au service des droits des enfants et des adolescents

39. Un plaidoyer réussi auprès des parties prenantes concernées et une mobilisation visant à favoriser le dialogue social et les changements culturels autour des droits de l'enfant sont les facteurs qui, combinés, permettront de placer les droits de l'enfant au cœur des grandes préoccupations des pouvoirs publics. Ils exigent une communication résolue, visible et claire. C'est pourquoi des stratégies de communication vigoureuses seront mises en place en utilisant les médias et d'autres voies, y compris des modalités permettant d'engager des publics de jeunes dans le dialogue social.

40. Des modalités de communication seront essentielles pour permettre à l'UNICEF de lever des fonds pour le programme de pays, qui devra être financé progressivement par des contributions locales. Un programme énergique de levée de fonds et d'octroi de licences sera également décisif pour lever les fonds nécessaires à la mise en œuvre des programmes en faveur de l'enfance. La stratégie de mobilisation locale de fonds consistera à fournir aux secteurs public et privé des possibilités de contribuer à la promotion des droits de l'enfant au Mexique et au-delà. La prise d'initiatives dans le cadre des droits de l'enfant et principes commerciaux dans les initiatives liées à la responsabilité sociale des entreprises constituera encore une activité importante de l'UNICEF.

Composante du programme : Domaines intersectoriels

41. Cette composante comprendra toutes les activités relatives au soutien à la gestion des programmes et aux opérations (fonctions intersectorielles, contrôle de la gestion, appui opérationnel, formation, logistique, voyages et autres domaines).

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

42. Le Gouvernement a défini cinq objectifs nationaux dans le Plan national de développement 2013-2018²⁸. Le programme de pays renforcera les efforts nationaux relatifs à chacun de ces objectifs en contribuant à réduire les écarts dans la mise en œuvre universelle des droits des enfants et des adolescents. Par ailleurs, le programme de pays répond aux priorités qui découlent de la récente réforme constitutionnelle en matière de droits de l'enfant, de la stratégie gouvernementale pour la réduction de l'insécurité alimentaire dans un certain nombre de municipalités, du « Pacte pour le Mexique » et de la réforme de l'enseignement.

43. Le programme contribue à la réalisation des objectifs de quatre des six domaines de coopération prioritaires du PNUAD : i) égalité, équité et intégration sociale; iv) sécurité des citoyens, cohésion sociale et justice; v) gouvernance démocratique; vi) alliance pour le développement.

Liens avec les priorités internationales

44. Le programme de pays est fondé sur les principes des deux conventions relatives aux droits de l'homme mentionnées plus haut. Il tient également compte des priorités internationales clefs exprimées dans les objectifs du Millénaire pour le développement et les débats sur le programme de développement pour l'après-2015. En outre, il contribue à la concrétisation des engagements énoncés dans « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée » grâce aux alliances stratégiques nouées avec le Gouvernement, la société civile et le secteur privé. Comme il est prévu de recentrer le prochain Plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017 sur la recherche de l'équité, le programme de pays mettra en place des mécanismes de contrôle et d'analyse reposant sur l'utilisation et la production de données ventilées de manière très détaillée et de recommandations pratiques, afin de remédier aux différentes sortes de disparités qui freinent la mise en œuvre des droits de l'enfant.

²⁸ Ces objectifs sont les suivants : i) Un Mexique en paix; ii) Un Mexique sans exclusion; iii) Un Mexique avec un enseignement de qualité pour tous; iv) Un Mexique prospère; v) Un Mexique acteur avec des responsabilités mondiales. <http://www.pnd.gob.mx>.

45. Le programme répond aux Objectifs de l'enseignement, 2021, auxquels le Mexique a souscrit lors du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement²⁹, et à la déclaration issue de la réunion interministérielle pour la prévention du VIH en Amérique latine et aux Caraïbes de 2008.

Principaux partenariats

46. L'UNICEF jouera un rôle actif au sein de l'équipe de pays des Nations Unies grâce aux initiatives de programmation commune et aux initiatives individuelles prises en partenariat avec d'autres institutions. Dans le secteur public, ses principaux interlocuteurs sont les ministères et services du Gouvernement central et les autorités et entités sous-nationales pour l'appui à la mise en œuvre de politiques et programmes nationaux axés sur la recherche de l'équité. S'il y a lieu, l'UNICEF intensifiera ses efforts de plaidoyer en joignant ses forces à celles du réseau national des organisations de défense des droits de l'enfant et à celles des coalitions de la société civile pour la défense des droits de l'enfant. Les nombreux partenaires stratégiques constitueront la pierre angulaire de la coopération au Mexique, faisant fond sur le travail accompli par la société civile, le secteur privé, les établissements universitaires et les groupes de réflexion, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les organisations de femmes, les organisations de personnes handicapées et les organisations communautaires et confessionnelles, tant au niveau national qu'au niveau sous-national, et lui apportant une valeur ajoutée.

47. Le partenariat avec le secteur privé demeurera l'une des stratégies clés de l'utilisation et de la mobilisation des ressources. Conscient de la vigueur des entreprises privées, l'UNICEF continuera d'élargir la mobilisation de ressources auprès du secteur privé et son partenariat local avec le secteur privé.

Suivi, évaluation et gestion du programme

48. Le Ministère des affaires étrangères, représenté par l'Agence mexicaine de coopération pour le développement international, a la responsabilité générale de la coordination et du suivi du programme de pays. Le suivi du programme sera renforcé pour s'assurer de la progression vers les résultats escomptés et de l'orientation des interventions vers l'équité, y compris l'équité entre les sexes. Le suivi des plans de travail sous-nationaux sera revu sous l'angle de l'équité. Des examens annuels des plans de travail, menés avec les principaux interlocuteurs et titulaires des droits, ainsi que l'examen à mi-parcours de 2016 serviront ces objectifs.

49. Le suivi des droits des enfants et des adolescents sera au cœur du programme de pays, de même que l'analyse des barrières et des goulets d'étranglement qui font obstacle à leur mise en œuvre, et utilisera des outils clés, tels que DevInfo, pour la gestion de la base de données.

50. Les solides capacités d'évaluation du pays constituent un atout pour les activités de coopération de l'UNICEF, non seulement sur le plan local mais également sur le plan régional et international en termes de possibilités d'action dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

²⁹ <http://www.oei.es/metast2021>.